

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Gestion Immobilière
1 25 31

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux du Département sis au 66 A rue Saint Sébastien à Marseille (13006) au profit de la MDPH 13.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine et aux Marchés Publics, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre des engagements pris au titre de son Plan Handicap, le Département met en place une plate-forme téléphonique d'accueil des personnes handicapées qui sera gérée par le Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Personnes Handicapées des Bouches-du-Rhône (GIP MDPH 13).

Parmi les moyens accordés pour cette opération, le Département met à disposition du GIP MDPH 13 des locaux situés au 3^{ème} étage du bâtiment A2 de l'ensemble immobilier sis au 66 A rue Saint Sébastien 13006 Marseille.

Les locaux concernés sont constitués d'une superficie privative de 139 m² ainsi que des espaces partagés (deux sanitaires et une salle de tisanerie).

Par ailleurs, la MDPH 13 bénéficie de quatre emplacements de stationnement dans l'ensemble immobilier précité.

Compte-tenu de l'intérêt public attaché à cette occupation, la mise à disposition des locaux et des places de stationnement est consentie à titre gratuit, sous forme de contributions en nature.

En conséquence, le loyer ainsi que les charges afférents à cette mise à disposition font l'objet des montants annuels de valorisation correspondants.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

